



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-38

### La Banque alimentaire comme instrument de lutte contre la précarité, où en est-on ?

---

Auteure :	<b>Michel Pascale</b>
Nombre de cosignataires :	<b>0</b>
Dépôt :	<b>13.02.2023</b>
Développement :	<b>---</b>
Transmission au Conseil d'Etat :	<b>13.02.2023</b>
Réponse du Conseil d'Etat :	<b>06.07.2023</b>

---

#### I. Question

En novembre 2021, les député-e-s Rose-Marie Rodriguez et David Bonny ont déposé un postulat demandant que le Conseil d'Etat soutienne financièrement la création d'une banque alimentaire dans le canton.

Entretemps, l'association, créée en septembre 2021, avance à grands pas. Pour rappel, ses objectifs sont les suivants :

- > lutte contre la précarité en offrant des produits alimentaires et de première nécessité à des associations aidant des personnes défavorisées ;
- > lutte contre le gaspillage alimentaire en donnant une seconde vie aux invendus ;
- > aide à la réinsertion professionnelle de personnes éloignées du monde de l'emploi en les intégrant à ses activités.

En août 2022, l'Exécutif cantonal conclut son rapport détaillé, très positif, par ces mots « Dans ce contexte, le Conseil d'Etat a décidé de soutenir le démarrage du projet et de suivre son développement afin d'examiner la possibilité d'un financement pérenne ». Ce rapport a été discuté lors de la session d'octobre 2022 et la Banque alimentaire a récolté un large soutien au sein du Grand Conseil.

La crise actuelle et la baisse du pouvoir d'achat augmentent encore la nécessité d'une telle structure. Or, cette dernière n'a toujours pas trouvé les locaux adéquats, ce qui risque de faire échouer tout le projet. Pourtant, l'association se contenterait de locaux provisoires, si cela lui permettait de démarrer ses activités et de répondre aux besoins croissants de la population fribourgeoise la plus précaire.

Au vu des besoins de cette population précarisée, de l'investissement financier du canton dans ce projet et du risque que ce dernier échoue faute de locaux, les questions suivantes sont posées au Conseil d'Etat :

1. Quel est le soutien logistique concret du canton dans cette recherche de locaux ?

2. Existe-t-il une liste des bâtiments propriété de l'Etat de nature à faciliter cette recherche ?
3. Le canton dispose-t-il de locaux éligibles - même temporaires - et les communique-t-il à la Banque alimentaire ?
4. Entre autres, le site de l'ancienne caserne de la Poya est-il envisageable en attendant une affectation future ?

## **II. Réponse du Conseil d'Etat**

1. *Quel est le soutien logistique concret du canton dans cette recherche de locaux ?*
2. *Existe-t-il une liste des bâtiments propriété de l'Etat de nature à faciliter cette recherche ?*
3. *Le canton dispose-t-il de locaux éligibles - même temporaires - et les communique-t-il à la Banque alimentaire ?*
4. *Entre autres, le site de l'ancienne caserne de la Poya est-il envisageable en attendant une affectation future ?*

Le Conseil d'Etat, dans son rapport 2022-DSAS-57 daté du 23 août 2022 sur le postulat 2021-GC-165 Rose-Marie Rodriguez / David Bonny « Une banque alimentaire à créer ! », a décidé de soutenir le démarrage du projet de l'association « Banque Alimentaire Fribourgeoise » et de suivre son développement. Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce projet, un comité de coordination a été mis sur pied. Il est composé de représentants et représentantes du Service de l'action sociale, qui en assume la présidence, du Service de la santé publique, du Bureau de la durabilité, du Service de l'environnement, du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, du Secrétariat général de la DIAF, du Service public de l'emploi, ainsi que de la Ville de Fribourg. Ce comité s'est réuni la première fois le 20 janvier 2023.

Le Conseil d'Etat a conscience que la concrétisation de ce projet est très attendue. De nombreuses possibilités de locaux ont été examinées par l'association de la Banque alimentaire depuis plusieurs mois. Ces pistes présentaient néanmoins toutes des inconvénients, que ce soit l'adéquation des locaux avec les activités projetées, la localisation, l'accessibilité ou encore le prix de location.

La question de la mise à disposition de locaux sur le site de la caserne de la Poya a alors été posée. Certaines halles sur le site de la caserne de la Poya correspondent en effet aux besoins de l'association pour une utilisation temporaire. Suite à la validation des principes d'utilisation temporaire du site dont le Comité stratégique a pris acte le 26 juin 2023, il a été décidé de mettre à disposition un bâtiment pour la Banque alimentaire fribourgeoise dès le mois de juillet 2023 pour une durée déterminée, le temps de développer le projet définitif sur le site de la caserne de la Poya, afin que le projet de la banque alimentaire puisse démarrer dans les meilleurs délais et conditions sans remettre en question les développements futurs du site.